

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26.01.2026

**L'an deux mille vingt-six
Le 26.01.2026 à 20h00,**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19.01.2026, envoyée par mail.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	CORDIER Stéphanie	SCAPPATICCI Benjamin
BLANCHON Frédéric	DECLERCK Thierry	SICILIANO Georges
BURNIER Frédérique (arrivée 20h25)	de PARISOT DE BERNECOURT France	VIGNERON Pascal
CARRIER Nathalie	PERRETON Pascal	
CHEVEREAU Laurent	ROCHET Philippe	

Était absente (avec pouvoir) :

Madame GOUBEAU Ghislaine a donné pouvoir à Monsieur SCAPPATICCI Benjamin

Étaient absents (sans pouvoir) : néant

Madame BURNIER Frédérique est arrivée à 20h25

Personne extérieure : le correspondant presse

Quorum atteint : 12 élus présents sur 14, avec désignation d'un pouvoir d'une élue absente.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur CHEVEREAU Laurent est désigné en qualité de secrétaire de séance.

L'ordre du jour sera le suivant :

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

**III - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24.11.2025**

IV - ADMINISTRATION

1 / Modification des horaires d'ouverture au public de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale

2 / Budget communal : étude des demandes de subventions communales pour 2026

V – DIVERS

I DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à Monsieur CHEVEREAU Laurent d'être le secrétaire de séance. Celui-ci accepte la fonction.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

II DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

- Dans le cadre des ventes en état futur d'achèvement du programme « les Aquarelles », une mainlevée partielle a été signée le 01.12.2025. Cela concerne un achat d'appartement (Lots n° 20 et n° 59 (box du logement n° 20))
- Un mandat simple de location avec l'agence immobilière Immo Chazay pour le local professionnel avenue de la Gare à Marcilly d'Azergues a été signé le 03.12.2025.

III APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24.11.2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents.

IV ADMINISTRATION

1 / Modification des horaires d'ouverture au public de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale

Délibération n° 2026 / 01

Monsieur le Maire présente les nouveaux horaires d'ouverture et propose leur mise en place à compter du jeudi 29.01.2026 (date de déménagement de l'agence postale) .

Il y est précisé que cette modification répond à la nécessité d'adapter les horaires de fonctionnement, tout en conservant la volonté de maintenir un service public de proximité.

Accueil du public – Mairie			Accueil du public – Agence postale		
	Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi
Lundi		13h30 – 17h00	Lundi		13h30 – 17h00
Mardi		13h30 – 17h00	Mardi		13h30 – 17h00
			Mercredi		14h30 – 18h00
Jeudi		13h30 – 17h00	Jeudi		13h30 – 17h00
Vendredi		13h30 – 17h00	Vendredi		13h30 – 17h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en œuvre de ces nouveaux horaires d'ouverture à compter du jeudi 29.01.2026.

Arrivée de Madame BURNIER Frédérique à 20h25.

2 / Budget communal : étude des demandes de subventions communales pour 2026

Délibération n° 2026 / 02

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des montants suivants, aux associations ou organismes proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour acter le montant de ces subventions, selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATION / ORGANISMES	MONTANT
Bibliothèque de Marcilly	500 €
Sou des écoles	500 €
ADMR Chasselay - Lissieu	1 750 €
Graines d'actions	500 €
Association d'Éducation Populaire	500 €
Comedyballes	500 €
TOTAL	4 250€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le montant des subventions attribuées à 10 voix pour et 4 abstentions.

Délibération n° 2026 / 03

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026. Il est proposé de reconduire les taux votés en 2025, pour cette année.

Taxe foncière des propriétés bâties : 30.27 % (19.24 % + 11.03 % taux départemental)

Taxe foncière des propriétés non bâties : 52.50 %

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 9,97%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le maintien des taux d'imposition de 2025, pour l'année 2026.

4 / Prise en charge des frais de formation

Délibération n° 2026 / 04

Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération, la prise en charge des frais liés au suivi d'une formation de « recyclage CACES nacelle » (organisme : « LCF 23 rue Ampère – 69680 CHASSIEU ») qui se déroulera les 5 et 6 février prochains.

Les frais de prise en charge s'élèveront à 20 € pour le repas avec remboursement kilométrique à 0.32€ par kilomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la prise en charge des frais liés à cette formation de recyclage CACES à 13 voix pour et 1 abstention.

V DIVERS

- Le transfert de la compétence PLU à la CCBPD est effectif au 01.01.2026.
- Une signature prochaine d'une promesse de vente concernant la parcelle derrière la salle Saint-Emile, est planifiée prochainement. L'acte authentique de vente interviendra prochainement chez le notaire.
- Depuis le mois de décembre, Monsieur Damien FAYOLLE a été recruté pour occuper 2 postes :
 - 1 - agent de surveillant cantine pendant le temps de midi
 - 2 - agent technique des bâtiments communaux

COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES

1 / INTERCOMMUNALITÉ

Conseil communautaire : réunion du 10.12.2025

Compte rendu reçu par mail.

Prochain conseil communautaire le 28.01.2026

Bureau des maires : réunion du 03.12.2025 à Marcilly d’Azergues

Ordre du jour : - Plan Local Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Aides pour les emprunts

Objectif : finaliser la mise en œuvre du PLUi en 6 ans

- Prévision budgétaire : 600 000 € de coût de réalisation (pour la commune de Marcilly cela représenterai une enveloppe globale de 10 000€, soit environ 1 700 €/an sur 6 ans)
- Possibilité de définir des spécificités par commune (exemple : hauteur maximun...) pour garder une harmonie dans les villages

2 / SYNDICATS

SIVU DU BEAL : réunion du 18.12.2025

Levée de la mise en demeure des systèmes d’assainissement du Béal et du Moulin (la Direction Départementale des Territoires avait mis en demeure la mise en conformité). Cela va permettre de bénéficier des subventions de l’agence de l’eau. Les travaux du schéma directeur pourront démarrer.

Gendarmerie : réunion du 22.12.2025

- Achat de 2 logements au sein de la Gendarmerie de Limonest
- Débat d’orientation budgétaire

SYDER : réunion du 22.01.2026

Le Syder va transmettre les appels de charges aux communes.

SIEVA : réunion du 22.01.2026

Les points suivants ont été abordés :

- Autorisation d’ouverture de crédits 2026 à hauteur de 25 %
- La grille de tarifs ne change pas
- Baisse des tarifs des amendes forfaitaires (1 100 €)

Commissions communales

Commission « bâtiments » : réunion du 17.12.2025

Etablissement d'un listing de travaux à réaliser sur 2026.

Commission « voirie » : réunion du 22.12.2025

- La part du budget de la Communauté de Communes attribuée à la commune ne sera peut-être pas disponible pour 2026.
- Projet trottoir chemin Profond

Autres :

Soirée agents / élus - vendredi 5 décembre 2025
Repas des anciens - mardi 9 décembre 2025
Cérémonie des vœux du Maire - vendredi 09 janvier 2026

Bonne participation.
Tout s'est bien déroulé. Cela a été apprécié par les participants.

POUR INFORMATION

Prochaine réunion de la commission « Finances » : le jeudi 12 février – 18h00 en Mairie

Prochaine réunion des Impôts Directs (CCID) : le jeudi 19 février – 10h00 en Mairie

Prochaine réunion de la Commission de Contrôles des Elections : le vendredi 20 février – 12h00 en Mairie

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le lundi 2 mars 2026 – 20h00 en Mairie

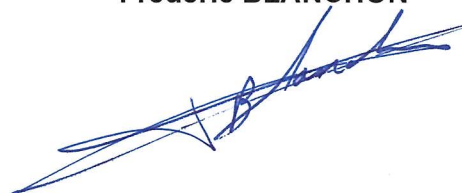
Prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale : le jeudi 5 mars 2026 – 14h30 en Mairie

Fin de séance : 21h52

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal

Le Maire,

Frédéric BLANCHON



Le secrétaire de séance,

Laurent CHEVEREAU

